

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

---

L'an deux mille dix-sept, le 18 mai à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 10 mai 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni au foyer rural de Bugeat.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

Jean-Marc Bodin qui a donné pouvoir à Gérard Vinsot,  
Éric Bossaert qui a donné pouvoir à Philippe Roche,  
Michel Bourzat qui a donné pouvoir à Marie-Claude Lepage,  
Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à Pierre Chevalier,  
Sandra Délibit qui a donné pouvoir à Françoise Béziat,  
Daniel Escurat qui a donné pouvoir à Alain Fonfrede,  
Philippe Exposito qui a donné pouvoir à Daniel Poigneau,  
Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à Valérie Sérrurier,  
Chantal Guivarch-Paisnel qui a donné pouvoir à Alain Gueguen,  
Nathalie Le Gall qui a donné pouvoir à Jean-François Michon,  
Martine Leclerc qui a donné pouvoir à Gilles Chazal,  
Bernard Maupomé qui a donné pouvoir à Dominique Miermont,  
Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mady Junisson,  
Philippe Pelat qui a donné pouvoir à Marilou Padilla Ratelade,  
Michel Pesteil qui a donné pouvoir à Christophe Arfeuillère,  
Sylvie Prabonneau qui a donné pouvoir à Pierre Coutaud,  
Marc Ranvier qui a donné pouvoir à Frédérique Fraysse,  
François Ratelade qui a donné pouvoir à Pascal Montigny,  
Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à Éric Cheminade,

André Alanore, excusé (non représenté),  
Gérard Arnaud, excusé (non représenté),  
Françoise Béziat, excusée (non représentée),  
Jean Bilotta, excusé (non représenté),  
Robert Bredèche, excusé (non représenté),  
Daniel Caraminot, excusé (représenté),  
Michèle Chastagner, excusée (non représentée),  
Michelle Chaumont, excusée (représentée),  
Tony Cornelissen, excusé (non représenté),  
Catherine Durand, excusée (non représentée),  
Guy Faugeron, excusé (représenté),  
Baptiste Galland, excusé (représenté),  
Robert Gantheil, excusé (non représenté),  
Fabienne Garnerin, excusée (non représentée),  
Xavier Gruat, excusé (non représenté),  
Thierry Guinot, excusé (non représenté),  
Michel Guitard, excusé (non représenté),  
Jean-François Loge, excusé (non représenté),

Cécile Martin, excusée (représentée),  
Daniel Mazière, excusé (représenté),  
Christiane Monteil, excusée (non représentée),  
Didier Péneloux, excusé (représenté),  
Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),  
Christine Rougerie, excusée (représentée),  
Michel Saugeras, excusé (représenté),  
Jean Stöhr, excusé (non représenté),

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le 06/06/17

Le président,

M. Bernard Rouge est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 67 // pouvoir(s) = 18 // votants = 85

## **Approbation du budget et de la participation communautaire à l'office de tourisme communautaire**

Vu la délibération en date du 14 janvier 2017 par laquelle l'office de tourisme communautaire s'est vu déléguer par Haute-Corrèze Communauté, la responsabilité et l'exercice des missions mentionnées à l'article 3 de ses statuts.

Vu l'article 9 de la convention d'objectifs et de moyens, selon lequel Haute-Corrèze communauté « apporte une participation financière annuelle au fonctionnement de l'OTC, sous forme de subvention » ;

Considérant le budget primitif 2017 voté par l'Office de Tourisme Communautaire le 13 avril dernier évalué à 868 000,47 € ;

Considérant que le budget 2017 de Haute-Corrèze Communauté prévoit une subvention à l'Office de tourisme communautaire égale à 574 279 € ;

Considérant la demande de l'office de tourisme communautaire d'une participation communautaire d'un montant de 612 779 € au titre de l'année 2017 pour financer ces projets d'investissements.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve le budget primitif 2017 de l'office de tourisme communautaire ;
- fixe la contribution de Haute-Corrèze Communauté à l'office de tourisme communautaire pour l'année 2017 à 612 779 € ;
- autorise le président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,  
À Bugeat, le 18 mai 2017  
Le président,  
Pierre Chevalier

